



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

REÇU

LE 13 OCT, 2022
2022 - Le 10 OCT 2022
MAIRIE DE VERQUIÈRES

Service de l'Agriculture et de la Forêt
Affaire suivie par : Ludovic HALLÉ
ludovic.halle@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le

10 OCT. 2022

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) afin d'examiner le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune de Verquières.

Après délibération lors de la séance du 29 septembre 2022, les membres de la commission ont exprimé :

- Un avis favorable sur le règlement de la zone agricole visant à autoriser les extensions et annexes aux bâtiments d'habitation existants au titre de l'article 151-12 du code de l'urbanisme.
- Un avis favorable sur les projets de STECAL au titre de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme.
- Un avis favorable au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières au titre de l'article L 153-17 du code de l'urbanisme, avec la réserve suivante :
 - Réduire la surface des zones à urbaniser afin de proposer un zonage cohérent avec le besoin en logement, ciblé dans le SCOT du Pays d'Arles, durant les 10 prochaines années afin de limiter la consommation d'espace agricole

Par ailleurs, la CDPENAF attire l'attention sur le fait que la disposition du règlement de la zone A relative à la possibilité de construction à usage d'habitation à l'intérieur d'un bâtiment d'exploitation existant, présente un risque juridique. En effet, cette possibilité d'aménagement constitue un changement de destination. Les bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un tel changement de destination ne sont pas désignés dans le règlement, comme stipulé à l'article L 151-11-2° du code de l'urbanisme ce qui rend l'article inapplicable en termes de droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire
Commune de Verquières
Hôtel de ville
13670 Verquières